

REPUBLIQUE
FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE
Contrôle de légalité N° 3

24 MAI 2013

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARTINIQUE

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du vendredi 26 avril 2013

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
34	25	27
		Dont procurations 02
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	00

L'an deux mille treize et le **vingt six avril**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCÉLIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Joseph Armand BRAY, Jean-Luc GRABIN, Eric JULAT, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Lucien LAFONTAINE, Marie-Louise BROCHE, Victorien QUIMBERT, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE.

Absents excusés : MM. Chantal LAPERDRIS, Marinette TORPILLE.

Procuration : MM. Chantal LAPERDRIS et Marinette TORPILLE ont respectivement donné procuration à MM Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE et Eric JULAT.

Date de la convocation

17/04/2013

Date d'affichage

17/04/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

FEI

Travaux de protection des berges de la rivière de l'Anse Madame

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Marilyne MARMOT-CHAUVET

FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Elise JEAN-BAPTISTE – 8^{ème} Adjoint au Maire – Elue déléguée aux Finances, informe l'assemblée que Monsieur le Préfet de Région a fait connaître à la ville en février 2013 que le gouvernement a décidé la mise en œuvre d'une politique générale de soutien à l'investissement, destiné à favoriser la valorisation de projets à fort impact sur l'emploi et la commande publique.

Un plan triennal d'investissements publics en matière d'équipements structurants est mis en place dans les DOM et s'adresse aux collectivités et établissements publics disposant de projets prêts à démarrer et éligibles aux deux domaines d'intervention prioritaires suivants :

- prévention des risques majeurs ;
- transfert et gestion des déchets.

La ville a donc répondu à l'appel à projet le 11 mars 2013, en proposant en financement l'opération suivante : « Protection des berges de la rivière de Case Navire ».

L'estimation prévisionnelle du coût de l'aménagement des berges de la rivière Case Navire et des frais complémentaires d'études, s'élève à un million cent soixante quatorze mille euros hors taxes (1 174 000.00 € HT).

La ville a sollicité le concours financier de l'Etat au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement à hauteur de huit cent quatre vingt mille cinq cent euros (880 500.00 €), sur la base du plan de financement infra :

Etat (FEI) (75%)	:	880 500.00 €
Ville de Schœlcher (25%)	:	<u>293 500.00 €</u>
Total HT :		1 174 000.00 € HT

Vu l'avis favorable de la commission des « Finances » du 25 mars 2013, pour la recherche de financement au titre du FEI.

=====
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Elise JEAN-BAPTISTE après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessus ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat, au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI).
- =====

Pour extrait certifié conforme,
 Schœlcher, le 17 MAI 2013

Le Maire

Luc CLEMENTE

